

Batiments

AFFAIRE N° 25 - Approbation d'une dépense effectuée à la Cure de St-Jacques

Le Maire donne lecture du rapport :

" Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les travaux effectués en Août 1961 à l'Eglise de Saint-Jacques; ces travaux s'élèvent à 731.390. frs. "

Le Maire : précise que ces travaux ont été exécutés avec son accord préalable.

Approuvé
M. Beus et M. Gellé
le Maire
Signé: Perreau Pradier

Adopté à l'unanimité.